

RESPONSABLES DE LA LOCATION DE LA SALLE :

M. LE COUTOUR Christophe Tél. 02.37.26.66.52 (06.82.19.97.93)
Mme MARCHAND Véronique Tél 06.03.67.27.96

Je soussigné

Domicilié à

Raison social :

Téléphone :

SIRET :

Adresse mail :

Date de naissance (code wifi) :

(JJ.MM.AAAA)

Lieu de naissance :

**En raison des mesures sanitaires la responsabilité du respect des gestes
barrières incombe à la personne qui loue la salle et non à la commune.**

désire réserver la salle polyvalente de Fresnay le Comte le
pour

Grande salle	Tarif commune 2025			
	24h		48h	
Avec cuisine	215€		325€	
Sans cuisine	140€		206€	
Chauffage	83€		121€	
Vin d'honneur 3h			51€	
Vin d'honneur +chauffage 3h			73€	
Petite salle	24h		48h	
Avec grande cuisine	148€		187€	
Sans cuisine	72€		88€	
Chauffage	33€		55 €	
Vin d'honneur		39€		
Vin d'honneur + chauffage		60€		

Total	
--------------	--

Je m'engage à remettre au responsable lors de la remise des clés : un chèque de caution de 1 500 €, une attestation d'assurance et une copie de ma pièce d'identité. Je m'engage à payer la location de la salle dès réception de l'avis de somme à payer édité par le service éditique de la trésorerie de Chartres métropole. Le chèque de caution sera rendu ou détruit après paiement de la location.

Fait à FRESNAY LE COMTE, le
Le Locataire

Numéros de téléphone Salle : 02 34 40 10 84

MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

1) La salle, prévue pour 180 personnes assises ou 120 personnes pour un repas dansant est louée uniquement pour des événements familiaux, ou des réunions de travail des associations et entreprises locales.

2) La salle n'est considérée comme retenue qu'à réception du contrat de location. En cas d'annulation non valable et injustifiée, un titre de recette correspondant au 30% de la location sera émis.

3) Les clés sont remises la veille de la location, selon la disponibilité du locataire et du responsable. Le locataire doit remettre un chèque de caution de 1 500. €, **une attestation d'assurance (responsabilité civile) et une copie de sa pièce d'identité.**

4) Au départ des locataires, salle, sanitaires et cuisine doivent être laissés en bon état de propreté et sans détérioration. **LE PARQUET NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE LAVE.**

Les cartons vont dans les bacs jaunes. Le verre doit être déposé dans les bacs spécifiques, à la sortie du village. Ils ne doivent pas être mis dans la poubelle.

Les clés sont rendues le dimanche midi pour 24 h, et le lundi matin pour 48h. Une visite des lieux est effectuée par le responsable de la salle. Elle se termine par l'échange des clés. En cas de dégradation, une somme sera retenue, selon certificat administratif du Maire.

5) Equipement détaillé de l'espace bar et cuisine.

L'espace bar comprend : un congélateur, un réfrigérateur, un évier deux bacs, 3 plans de travail, 1 grande poubelle

La cuisine comprend : un lave-vaisselle, un évier deux bacs, un réfrigérateur professionnel, un four professionnel, un piano professionnel, un chauffe-plats, plans de travail avec rangements et 1 grande poubelle.

IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LES QUILLES FACE A L'ENTREE DE LA SALLE : ACCES POMPIERS